



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026 à 18h30**

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Claude FAYAN, Sophie REBOREDO, Dominique FONLUPT, Sandra LEON, Michel MARON, Denis MAZARD, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Fatima ROMAO, Orane SACHAU, Didier SERRE, Pascale VALLET et Michel VERRAT

Absents excusés avec procuration : Magalie ARNAUD (procuration donnée à Mme MOREL).---

Absents excusés sans procuration : ---

Absents non excusés : Rémi ASTIER et Patrick ESCOFFIER ---

Secrétaire de séance : Orane SACHAU.

N°2026-015 : Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 03 février 2026

M. le Maire demande à l'assemblée les observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 02 février dernier et met au vote le document.

Aucune observation n'étant formulée, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°2026-016 : renouvellement de la convention avec l'association « Le Trichodrome » pour 2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée les interventions faites sur Sablons par l'association « le Trichodrome » : 2 fauvettes à tête noire, 1 merle noir, 1 huppe fasciée et 1 milan royal. Il est précisé que le merle noir et la huppe fasciée ont été accueillis dans leur centre pour des soins.

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec l'association « Le Trichodrome » pour l'année 2026. Le montant de la subvention reste indentique aux années précédentes soit 0,15€/ habitant.

Au vu de leur action auprès de la faune sauvage, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- de renouveler la signature de la convention avec l'association « le tichodrome » pour la prise en charge de la faune sauvage en détresse
- de verser une subvention sur la même base de calcul que précédemment, soit 0,15€/habitant selon le chiffre de la population totale de l'INSSE au 1^{er} janvier 2026. Cette dépense sera mandatée sur la ligne « divers » du compte 65748,
- de prendre l'engagement de verser le même montant sur le budget de 2026.

N°2026-018 : changement de nom pour l'impasse Moncey

Mme MOREL conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, alerte les élus sur le fait que la commune dispose de deux voies dont le nom peut prêter à confusion tant pour la distribution du courrier que pour la géolocalisation. Il s'agit de la rue Moncey et de l'impasse Moncey.

Considérant qu'il y a un projet de construction sur l'impasse Moncey, il paraît judicieux de changer le nom de cette voie dès à présent.

M. SERRE, conseiller municipal, propose le nom d'impasse Vinea, en référence au passé d'exploitation viticole de cette parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de dénommer cette voie Impasse Vinea.

N°2026-017 : Subvention au profit de l'Institut d'Histoire Sociale de l'Isère Rhodanienne pour 2026

M. le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention déposée par l'Institut d'Histoire Sociale de l'Isère Rhodanienne. Il est précisé qu'annuellement la commune alloue une subvention de 50,00€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 50€ à l'Institut d'Histoire Sociale de l'Isère Rhodanienne au titre de l'année 2026.

Cette dépense sera prélevée de l'article 65748 sur la ligne « divers » du budget 2026.

N°2026-019 : création de l'impasse « La clef des champs »

Mme MOREL, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, informe l'assemblée de la création d'un lotissement pour lequel il serait judicieux de choisir dès à présent un nom pour l'impasse. Cette démarche permet de référencer administrativement et au plus vite la voie et ainsi de faciliter les démarches administratives des futurs habitants.

Considérant que le lotissement porte le nom « la clef des champs », Mme MOREL propose de conserver ce nom pour l'impasse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de dénommer cette voie l'impasse « la clef des champs ».

N°2026-020 : Approbation du compte de gestion 2025

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. Laurent TEIL, Maire ne prend pas part au vote.

N°2026-021 : Approbation du compte administratif 2025

M. JODAR, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2025.

M. le Maire n'assiste pas au débat et sort de la salle.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2025 du budget principal, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 740 531,08 €
Recettes : 2 465 858,20€
soit un excédent de : 725 327,12€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 359 832,48€
Recettes : 738 627,87€
soit un excédent de : 378 792,39 €

Soit un excédent global de clôture de 1 104 119,51€.

N°2026-022 affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2025 qui présente un excédent en section d'investissement de 378 792,39€ et un excédent de fonctionnement de 725 327,12€.

	Résultats C.A. 2024	AFFECTATION	Résultats Exercice 2025	résultats de clôture 2025	Solde R.A.R. 2025	besoin de financement
Investissement	320 828.47 €		- 121 886.53 €	378 792.39 €	862 362.27 €	- 483 569.88 €
Fonctionnement	500 678.92 €	120 828.47 €	525 326.92 €	728 626.92 €	- €	

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Vu la délibération de reprise anticipé des résultats de l'exercice 2025,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2026 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) = 525 326,920€ pour financement de la section d'investissement

Report en section de fonctionnement = 200 000,00 € (ligne 002 en recettes)

Report en section d'investissement de l'excédent d'investissement cumulé = 378 792,39 € (ligne 001- en recettes)

Monsieur Laurent TEIL, Maire ne prend pas part au vote.

Approbation du PV de la séance du mardi 10 mars 2026 à 18h30

M PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	

Antonia BOURDON	1ère adjointe	
Julien JODAR	2 ^{ème} adjoint	
Claude FAYAN	3ème adjointe	
Sophie REBOREDO	5 ^{ème} adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	Excusée— Procuration donnée à Mme MOREL----
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	Non excusé-----
Patrick ESCOFFIER	Conseiller municipal	Non excusé-----
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal	
Sandra LEON	Conseillère municipale	
Michel MARON	Conseiller municipal	
Denis MAZARD	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale déléguée	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	

Fatima ROMAO	Conseillère municipale	
Orane SACHAU	Conseillère municipale	
Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseiller municipal	
Michel VERRAT	Conseiller municipal	